

CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RESEAUX ET DE LA SALLE MULTIMEDIA

RETOUR

- Cette charte s'applique à tout utilisateur, membre du personnel ou élève, accédant aux postes informatiques du collège.
- Elle précise les droits et obligations que le collègue et les utilisateurs s'engagent à respecter, notamment les conditions et les limites des éventuels contrôles portant sur l'utilisation des ordinateurs.
- Elle est extraite de la charte officielle établie et recommandée par le ministère.
- Le chef d'établissement veille au bon respect de la présente charte dans l'établissement.

I - Respect de la législation

Sont interdits et pénalement sanctionnés :

- Le non-respect des droits de la personne : l'atteinte à la vie privée d'autrui ; la diffamation et l'injure
- Le non-respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques
- Le non-respect de la propriété intellectuelle et artistique.

II - Usages du réseau Internet

L'usage du réseau internet est réservé à des activités d'enseignement.

Pour des raisons de sécurité, afin d'éviter que les élèves n'aient accès à des informations de nature douteuse, la consultation des sites par les élèves se fait sous la responsabilité d'un adulte qui a toute latitude pour en interdire l'accès en fonction des circonstances.

III - Contrôles

Le collège se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par les élèves, et de vérifier que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs cités précédemment.

IV - Diffusion

En cas de production de documents sur le web , les textes, les images, les sons doivent être libres de droits ou diffusés avec l'autorisation de leurs auteurs, et avec indication de leur source, conformément aux lois en vigueur.

Pour des documents sans mention de copyright et provenant d'autres serveurs internet, il faut apporter une mention spéciale : “ Ce document est issu de l'internet sans mention de source. S'il est soumis à copyright, merci de nous en informer. ”

Le chef d'établissement assurera avec les membres de l'équipe éducative la validation du contenu de cette information. Les documents produits sont, dans la mesure du possible, signés de leurs auteurs.

V - Engagements des utilisateurs

Les utilisateurs **s'engagent** à n'utiliser les services que pour un objectif **pédagogique et éducatif**.

Ils sont responsables de l'emploi des ressources informatiques dont ils ont l'usage.

Ils ont aussi la charge, à leur niveau, de contribuer à la sécurité générale.

En particulier ils s'engagent à :

- Respecter la législation en vigueur.
- **Ne pas introduire de programmes nuisibles** (virus ou autres)
- Ne **pas modifier** la configuration des machines.
- Ne pas lire, modifier, copier ou détruire d'autres fichiers que ceux qui lui appartiennent en propre.
- Ne pas effectuer de téléchargements illégaux
- **Respecter et le matériel mis à disposition et signaler tout dysfonctionnement.**

VI - Sanctions

En tout état de cause le règlement intérieur de l'établissement s'applique aussi en cette matière.

Les matériels utilisés sont fragiles et tout utilisateur se doit de lui porter une attention particulière. Notre collège jusqu'à présent bénéficie d'une organisation très souple en ce qui concerne l'utilisation des ressources informatiques.

Il est de l'intérêt de tous les utilisateurs de s'attacher à conserver, et l'accès, et l'utilisation, et l'adaptabilité du pôle informatique du collège.

Même si le matériel peut sembler insuffisant à certains, soyons en tous conscients, une autre approche de l'informatique au collège, plus contraignante est toujours possible.